

SITUATION ÉLECTORALE

Vous venez d'emménager sur la commune ou vous avez déménagé au sein de la commune ?
Vous **avez jusqu'au 14 mai 2021** pour procéder à vos démarches pour vous inscrire ou modifier votre adresse :

- sur <https://www.service-public.fr> en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales, et en joignant la version numérisée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un justificatif d'identité

- soit en Mairie en complétant le Cerfa 12669*02 et en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité.

Vous ne savez plus où vous êtes inscrits ? Vous pouvez désormais vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales et connaître votre bureau de vote directement en ligne sur [https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE).

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

L'Insee inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué par le jeune en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC).